

ERGAOMNES

A V O C A T S

SELARL CSM² SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES (AARPI ERGAOMNES Avocats)
Siège social : 28 rue Ruffi 30000 NIMES – Cabinet d'Avignon : 4 av. Pierre Sémard 84000 AVIGNON
Courriel : csm2@ergaomnes.fr - Site internet : www.ergaomnes-avocats.fr

SELARL BOST-AVRIL
Avocat au Barreau de LYON
17 rue de la Part-Dieu – 69003 LYON
Tél 04.78.58.97.41

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUITE AU JUGEMENT D'ORIENTATION RENDU PAR LE JUGE DE L'EXECUTION
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NIMES DU JEUDI 8 FEVRIER 2024

EN UN SEUL LOT

**Maison à usage d'habitation sise 6 allée des Mûriers de la Paine
sur la Commune de Nîmes (30)
cadastrée :section AH n°388 pour une contenance de 03a 61 ca**

SUR LA MISE A PRIX DE : 75.000 € (SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS)
OUTRE LES CHARGES ET CONDITIONS DE LA VENTE.

Adjudication fixée à l'audience du Tribunal Judiciaire de NIMES, au Palais de Justice, Boulevard des Arènes – 30000 NIMES, du :

JEUDI 8 FEVRIER 2024 à 9 H 30

Visite assurée par la SCP QUENIN TOURRE LOPEZ Commissaire de Justice à NÎMES
(Tél. 04.66.36.03.46)

le Mercredi 24 Janvier 2024 de 11h00 à 12h00

Il sera procédé à la requête du CREDIT IMMOBILIER DE France DEVELOPPEMENT (CIFD), SA au capital de 124.821.703 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 379 502 644, dont le siège social est 39, rue Mstislav Rostropovitch 75017 PARIS, représenté par ses dirigeants légaux en exercice.
Ayant pour Avocats Me Raphaëlle CHABAUD et Me Etienne AVRIL

A la vente des biens ci-après désignés :

Une maison d'habitation sise 6 allée des Mûriers de la Paine 30000 NÎMES sur une parcelle initialement à bâtir d'une superficie de 98,08 m² comprenant : séjour, buanderie et abri au rez-de-chaussée, et dégagement, 4 chambres, WC et salle de bains à l'étage, outre cuisine de 28,80 m² et salle d'eau/WC de 4,50 m² au rez-de-jardin, non compris dans la superficie précitée car réalisés dans ce qui devait être le garage abrité, et formant le lot 69 du lotissement « VILLA NEMAUSA », cadastrée section AH n° 388 d'une contenance de 03a 61ca

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de NIMES contre réception d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de « Bâtonnier Ordre des Avocats » représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 €.

Le cahier des charges et conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NIMES (RG N°23/00053).

Pour tous renseignements, s'adresser à la SELARL BOST-AVRIL